

# Garde d'enfant malade

Le service jeunesse de la commune de Bassenge ne disposant malheureusement pas d'un service adéquat, vous orienter vers votre organisme assureur est la solution la plus judicieuse.

La Mutualité Chrétienne de Liège intervient dans le cadre de ce service offert par :



Partenaire Mutualité chrétienne

Tél. : **04/3 428 428**  
24h/24h

- de 0 à 12 ans inclus sur base d'un certificat médical précisant le traitement + vignette
- Prix 8€ de l'heure + frais de déplacement (10%) possibilité de déduction fiscale
- Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (maximum 9h/jour)



- de 3 mois jusqu'au 13<sup>e</sup> anniversaire
- 2 € par heure
- de 7h00 à 19h00 (minimum 4h et maximum 9h par jour et 36h par semaine)
- Maximum 80h par an
- Contacter l'assistante sociale coordinatrice au **04/229.94.10** aux heures de bureau, excepté le vendredi après-midi. S'il s'agit d'une demande urgente, une permanence téléphonique est organisée du lundi au vendredi de 6h00 à 8h30 et de 19h00 à 21h00, excepté le vendredi de 16h00 à 18h00.



- De 3 mois à 15 ans
- Intervention plafonnée à 40 €/jour de garde ou 4€/h (max. 10 jours par mois et 30 jours par année civile)
- Contact : **04/341.62.86**

organisé en partenariat avec :



- de 7H30 à 17H30, à raison d'un maximum de 10h / jour et de 10 jours /enfant et par mois.
- Entre 1,25 € et 3,50 € par heure, en fonction des revenus des parents + frais de déplacement forfaitaires de 2.50 à 5.00 € selon le déplacement à effectuer jusqu'au domicile.
- Contacter la CSD Seraing au **04/338.20.20**



- De 3 mois à 14 ans inclus
- 3€ /h de garde et 10 € pour 10<sup>e</sup>me heure
- Jusqu'à 10h / jour et 3 jours /maladie
- Jusqu'à 12 jours de garde/an/enfant (hors wk et jours fériés)
- Contact : **02/ 44.44.666**



- Pour les enfants âgés de - de 12 ans
- 12,50 € par jour
- Minimum 3h et maximum 11h de garde entre 7h et 18h
- Pendant 5 jours consécutifs (maximum 15 jours par an)
- Numéro gratuit : **0800/62056**



- De 3 mois à 14 ans inclus
- Maximum 10 h/ jour jusqu'à 3 jours /maladie (max. 12 jours par an) entre 8h et 19h
- Participation financière : 3€/h ; 10 € pour 10<sup>e</sup>me heure
- Si pas de puéricultrice disponible, intervention dans les frais de garde par un service reconnu, à raison de 30€ max. par jour
- Contact : **02/44 44 666**



- De 3 mois à moins de 15 ans
- **Gratuit**
- Du lundi au vendredi de 8 à 19h (+ samedi pour parents qui travaillent ce jour là)
- Pendant 3 jours ouvrables consécutifs (maximum 8 jours par an)
- Centrale d'assistance (24h/24, 7j/7) : **02/778.92.92**

Nous vous invitons également à prendre contact avec le service babysitting de la Ligue des Familles (02/507.72.11) qui assure la garde d'enfants (également en cas de maladie).